



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun  
B P 5 0 0 1 0  
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88  
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

## ARRETÉ N° 4728

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'autorisation d'aménager n° 057 666 17 E 0015, une cellule commerciale de vente de meubles, mobiliers et objets de décoration, sous l enseigne « JYSK »,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 17 juillet 2017,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 8 juin 2017,

Vu la levée des réserves suite à l'avis défavorable émis par la Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public lors de la visite avant ouverture du 28 août 2017,

VU l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, suite à son passage du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

## ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture au public de l'établissement « JYSK » sis Parc commercial du Supergreen, zone de la Petite Ouette à Terville (57180), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 1<sup>er</sup> septembre 2017  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : 1 SEP 2017